



Appel à candidatures

Terrains doctoraux hors contrats TEPSIS Mai 2023

Date limite de transmission des dossiers aux laboratoires : 10 mai 2023

Le LabEx TEPSIS finance des projets de terrain pour les doctorants et doctorantes encadré·es par un ou une membre de TEPSIS, rattaché·es à l'un des laboratoires du LabEx¹, dont la thèse porte sur l'une des thématiques du LabEx².

Un terrain consiste en un séjour visant à la récolte de données. Cet appel ne s'adresse pas aux personnes qui bénéficient d'un contrat doctoral TEPSIS.

Éligibilité:

Pour être recevable, un projet devra être porté par un doctorant ou une doctorante rattaché·e à l'un des laboratoires membres du LabEx, dont la thèse porte sur l'une des thématiques du LabEx et est encadrée par un membre de TEPSIS. Le financement demandé à TEPSIS ne dépassera pas 3 400 euros pour une durée maximale de six mois.

Dossier de candidature (4 pièces, toutes au format pdf sauf la première) :

- 1. Formulaire TEPSIS de demande de financement³ renseigné précisant le cas échéant les cofinancements obtenus (merci de laisser ce formulaire **au format .docx**)
- 2. Texte (3 pages maximum) expliquant l'importance du projet de terrain dans le déroulement de la recherche et rappelant l'état d'avancement du doctorat
- 3. Lettre de soutien du directeur ou de la directrice de thèse
- 4. CV court (2 pages au maximum)

<u>Informations importantes</u>

En cas d'acceptation de votre projet, votre départ sur le terrain financé par TEPSIS sera organisé par l'administration de votre laboratoire (auprès duquel vous pouvez demander un complément de financement pour votre projet), et nécessitera au préalable qu'un ordre de mission vous soit établi.

Les dates de départ et de retour de votre terrain doivent respecter les délais impartis par TEPSIS et vous devez informer votre laboratoire ainsi que TEPSIS si un décalage dans le temps s'impose. Les collègues de l'administration de votre laboratoire vous expliqueront les conditions concrètes de votre départ (réservation de billets, justificatifs à fournir etc.).

La somme potentiellement allouée ne vous sera pas versée, mais il s'agit de crédits mis à disposition de votre laboratoire qui procédera à un remboursement de vos frais après votre

¹ La liste des laboratoires partenaires et des membres du LabEx est disponible sur le site du LabEx : https://tepsis.io/a-propos-de/. En cas de doute, merci de consulter le laboratoire.

² Voir: https://tepsis.io/le-labex-tepsis/

³ Ce formulaire peut être retiré sur le site <u>https://tepsis.io</u> ou auprès des équipes administratives des unités de recherche membres du LabEx. Merci de veiller à le remplir à l'ordinateur, au format docx.

retour de mission. Il est, en principe, possible de demander une avance sur frais de mission, mais la demande doit être formulée à votre laboratoire plusieurs mois avant le départ.

Le cas échéant, le financement sera accordé pour l'année budgétaire en cours (ou deux dans le cas de terrains « à cheval » entre deux années). La date de fin de votre déplacement conditionnera la date au-delà de laquelle il ne sera plus possible de dépenser les crédits alloués.

Date limite de dépôt de dossiers et calendrier :

Les candidatures doivent être déposées **au laboratoire porteur le 10 mai 2023** et, par l'équipe administrative de ce dernier, à TEPSIS le 15 mai 2023 au plus tard, à l'adresse : <u>tepsis@ehess.fr.</u>

Les propositions seront examinées par le comité de direction de TEPSIS le jeudi 1er juin 2023.